



REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 13/04/2026

OBJET : Groupe de travail : Conseil Communal d'Enfants - modification

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre d'exprimés : 29

Date convocation : 03/04/2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le 13 avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Liliane BLAISE, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Emmanuelle SCHARFF, Xavier FELIX, Philippe GERARDIN, Karim MOYENIN OUARDI, Christophe MONTANTEME, Virginie ETOURNEAU, Pierre REBUT, Elodie BENAULT, Carine RANSEAU, Marie-Pierre PELISSE, William FOULETIER, Elodie TEILLERE, Marlène CHAUTAIN, Denis CADORET, Violette DECHANET, François GONDELMANN, Agata FIORENZA, Nils MOULIN, Mylène DELEGLISE

Procurations :

Linda BEGGUI donne procuration à Nathalie HERAUD

Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE donne procuration à Pierre REBUT

Eric FRÉBET donne procuration à Carine RANSEAU

Roseline MHARI AGOURRAME donne procuration à Luc FERJULE

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAFOND

Le Conseil municipal a la possibilité de créer des groupes de travail afin de travailler sur différentes thématiques. Ces groupes de travail sont en charges d'assurer le suivi d'une thématique, mais n'ont pas de pouvoir de décision qui appartient au conseil municipal. Des personnes extérieures au conseil municipal peuvent participer aux échanges. Les séances de travail et les comptes-rendus associés ne sont pas publics.

Lors du conseil municipal du 21 mars 2026, par délibération 039/2026, un groupe de travail « Conseil Communal d'Enfants » a été créé. Il est proposé d'y associer un nouveau membre pour renforcer ce groupe de travail.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des votants

1°) ASSOCIE Blandine CAMPEDEL au groupe de travail Conseil Communal d'Enfants

2°) DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET

Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND